

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2014

---

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1701)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS53

présenté par  
Mme Khirouni, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« comme »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 41 :

« les créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel